



Assurance Auto résiliation pour non paiement de cotisation

Par **Mailinawayne**, le **13/12/2019** à **01:27**

Bonjour,

Mon contrat auto a été résilié par mon assureur « activ'assurance » pour non paiement de cotisations.

Celle-ci devait être annuelle pour un montant de 1200€. N'ayant pas la capacité de payer la somme en une seule fois j'ai demandé la mensualisation mais celle-ci a été refusée. Ne pouvant pas payer mon contrat a été résilié le 07/09/19. Je suis aujourd'hui redevable de cette dette et obligée de payer 1200€ sans bénéficier des garanties.

Que puis-je faire ?

Par **chaber**, le **13/12/2019** à **06:35**

bonjour

Un contrat d'assurance est normalement à prime annuelle. Les assureurs accordent désormais une facilité avec des prélèvements mensuels, mais elle peut être supprimée si rejet par la banque.

L'assureur a le droit selon le code des assurances, après mise en demeure, de supprimer cet avantage et de réclamer la cotisation annuelle